

## PROGRAMME DE FORMATION

### Mettre en place et gérer les régies d'avances et de recettes

#### Objectifs de la formation

- Comprendre l'intérêt des régies de recettes et d'avances
- Instaurer ou modifier les actes juridiques en lien avec les régies et leurs intervenants
- Appréhender le fonctionnement des régies de recettes et d'avances
- Limiter les risques en matière de régies

#### Programme

Seuls les comptables de la direction générale des Finances publiques sont habilités à régler les dépenses et recettes des collectivités et établissements publics dont ils ont la charge. Il existe cependant une exception avec les régies d'avances et de recettes permettant, à des agents placés sous l'autorité de l'ordonnateur et la responsabilité du trésorier, les régisseurs, d'exécuter de manière limitative et contrôlée, un certain nombre d'opérations. Cette procédure est notamment destinée à faciliter l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses.

Les offices de tourisme en EPIC et en Régie étant soumis à la comptabilité publique M4, il leur est nécessaire de mettre en place les outils permettant le bon fonctionnement de la structure.

#### Module 1 : L'intérêt des régies de recettes de d'avances

- Enjeux des régies
- Définition des régies de recettes
- Définition des régies d'avances
- Rationalisation des régies et optimisation de leur fonctionnement
- Avantages d'un compte DFT
- Fonctions et professionnalisation des régisseurs
- Action du conseiller aux décideurs locaux

#### Module 2 : Les actes juridiques en matière de régies

- Création des régies de recettes et des régies d'avances
- Nomination des intervenants
- Les différents intervenants
- La remise de service
- Indemnités du régisseur
- Ouverture du compte DFT
- L'encaisse
- Cessation de fonction du régisseur

#### Module 3 : Le fonctionnement des régies et recettes

- Schéma général
- Offre de paiement en ligne
- Utilisation de la carte bancaire
- Gestion du numéraire, des chèques et autres moyens d'encaissement
- Application DFT-net et ajustement du compte DFT

- Encaissement de fonds pour compte de tiers
- Contrôles du régisseur
- Comptabilité du régisseur
- Comptabilité des valeurs inactives
- Informatisation des régies

#### Module 4 : Les risques en matière de régies

- Inconvénients du recours aux régies
- Pilotage des régies par l'ordonnateur
- Vérification des régies par le comptable
- Les suites de la vérification
- La Responsabilité des gestionnaires publics (RGP)

#### Méthodes et supports

- Apport théorique
- Echanges d'expérience
- Quiz
- Vidéos
- Etude de cas concrets
- Mises en situation
- Support transmis aux stagiaires : diaporama PDF intégrant les apports théoriques, les quiz, les exercices et leurs corrigés

#### Public

Régisseur, comptable, et gestionnaire administratif et financier d'un office de tourisme

#### Prérequis

Pas de pré-requis

Matériel nécessaire :

Disposer d'un ordinateur pour les mises en situation

#### Informations complémentaires

Formateur spécialisé en finances publiques depuis 2014, Benoît DARNAJOUX participe à la conception des stages à destination du réseau de la DGFIP, et anime des sessions de formation pour les comptables publics locaux et les opérateurs de l'Etat.

#### Modalités d'évaluation (Pré-Formation)

- Questionnaire de pré-formation en ligne

#### Modalités d'évaluation (Post-Formation)

- Evaluation des acquis par l'intervenant.e en fonction des objectifs visés : quiz
- Questionnaire de satisfaction en ligne envoyé le lendemain de la fin de la formation

#### Durée



Auvergne  
Rhône-Alpes  
Tourisme



Auvergne Rhône-Alpes Tourisme\_Trajectoires Tourisme : 11 B, Quai Perrache , 69002, LYON  
/ Tél. : 04 81 13 28 32 / [contact@trajectoires-tourisme.com](mailto:contact@trajectoires-tourisme.com)  
Siret n° 824 433 866 000 46 - Code NAF 94.99Z – Activité enregistrée sous le n° 84 691 487  
469 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas  
agrément de l'Etat

2,00 jour(s)  
14:00 heures

